



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

éducation nationale : académies

Question écrite n° 57578

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'absence d'un chargé de mission du recteur pour les langues régionales dans l'académie de Nice. Ce poste stratégique ouvert dans de très nombreuses autres académies fait aujourd'hui défaut à Nice, qui ne peut ainsi organiser et structurer cet apprentissage correctement (encadrement, coordination entre les différents niveaux d'enseignement, inspection, suivi pédagogique et formations des enseignants). Il l'interroge sur la possibilité d'une affectation.

Texte de la réponse

L'organisation de l'enseignement des langues régionales s'inscrit au sein de la politique académique des langues régionales définie par le recteur. Celui-ci en arrête les orientations et détermine les moyens de sa mise en oeuvre. À ce titre et selon les dispositions de la circulaire n° 2001-166 relative au développement de l'enseignement des langues régionales à l'école, au collège et au lycée, il lui appartient de désigner un coordonnateur académique, inspecteur ou chargé de mission d'inspection pédagogique régionale. Cette fonction qui a fait l'objet d'une nomination dans l'académie de Nice doit permettre, ainsi que l'honorable parlementaire en exprime le souhait, de structurer et d'organiser l'apprentissage de la langue régionale dans chacun des niveaux d'enseignement, de favoriser le dialogue avec l'ensemble des partenaires concernés par son développement et de veiller au suivi pédagogique et aux actions de formation des personnels enseignants.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57578

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 août 2009, page 8179

Réponse publiée le : 29 décembre 2009, page 12524